

Cote du document: IFAD10/3/R.6/Add.1
Point de l'ordre du jour: 9
Date: 20 octobre 2014
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Projet de rapport de la Consultation sur la dixième reconstitution des ressources du FIDA – Groupe de travail **ad hoc chargé des questions de gouvernance: mandat**

Additif

Note aux membres de la Consultation

Responsables:

Questions techniques:

Raşit Pertev
Secrétaire du FIDA
téléphone: +39 06 5459 2254
courriel: r.pertev@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra
Chef du Bureau des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb_office@ifad.org

Consultation sur la dixième reconstitution des ressources du FIDA –
Troisième session
Rome, 7-8 octobre 2014

Pour: **Examen**

Projet de rapport de la Consultation sur la dixième reconstitution des ressources du FIDA

Additif

L'attention des membres de la Consultation sur FIDA10 est appelée sur la version amendée de l'annexe IV (Projet - Groupe de travail **ad hoc** chargé des questions de gouvernance: mandat) du Projet de rapport de la Consultation sur la dixième reconstitution des ressources du FIDA (IFAD10/3/R.6), prenant en compte les additions et les modifications suivantes:

décidées par les coordonnateurs des trois listes: en vert.

Annexe IV

PROJET**~~Projet de mandat du groupe de travail chargé des questions de gouvernance au FIDA~~****Groupe de travail ~~ad hoc~~ chargé des questions de gouvernance: mandat****~~Groupe de travail sur les questions de gouvernance~~****Rappel**

1. Lors de sa cent onzième session, tenue en avril 2014, le Conseil d'administration du FIDA a examiné les conclusions de l'évaluation au niveau de l'institution des reconstitutions du FIDA (ENI-R). Au cours des débats portant sur la structure de gouvernance du FIDA et sur la participation et la représentation des États membres du FIDA dans les processus de gouvernance et les consultations sur les reconstitutions des ressources du FIDA, il a été convenu qu'il serait opportun de revoir le système de listes, notamment en ce qui concerne la représentation effective des États membres au sein des organes directeurs du FIDA. On a également considéré que la question de la durée des cycles de reconstitution méritait d'être examinée.
2. La Consultation sur FIDA10 s'est également penchée sur l'ENI-R à l'occasion de sa deuxième session, tenue en juin 2014, et les membres du Conseil d'administration comme les membres de la Consultation sur FIDA10 se sont dans l'ensemble déclarés favorables à la proposition de mettre en place un groupe de travail inter-Consultation pour aborder ces questions de gouvernance.
3. Il a été convenu, lors de la deuxième session de la Consultation sur FIDA10, que la direction préparerait un projet de mandat pour ce groupe de travail, document qui serait examiné lors de la troisième session de la Consultation, en octobre. Compte tenu de ce qui précède, on trouvera ci-après le projet de mandat, le mode de fonctionnement et la composition proposés:

MandatCréation et responsabilités

4. Un groupe de travail inter-Consultation chargé d'examiner les questions de gouvernance est créé. Ce groupe de travail est en particulier chargé des missions suivantes:
 - a) examiner et évaluer les recommandations en matière de gouvernance issues de l'ENI-R, particulièrement en ce qui concerne la structure, le caractère approprié et la pertinence du système de listes en vigueur au FIDA. **Le groupe examinera et évaluera également les conséquences et l'impact potentiel, sur tous les organes directeurs du FIDA, en relation avec toute éventuelle modification au système de listes, de même que la représentation des États membres;**
 - b) examiner et évaluer la composition et la représentation de la consultation sur la reconstitution, et la durée des cycles de reconstitution à compter de FIDA11; et
 - c) formuler, concernant les points a) et b) ci-dessus, des propositions à examiner par le **Conseil d'administration en vue de leur soumission** au Conseil des gouverneurs, le cas échéant.

5. Parallèlement, le groupe de travail peut également analyser les pratiques en vigueur au sein d'autres institutions financières internationales (IFI) **et consulter des experts compétents** en ce qui concerne la structure de gouvernance, les procédures de reconstitution et la composition.

Composition

~~{à déterminer}~~

6. Le groupe de travail se compose de neuf membres, comme suit:
Liste A: 4 membres;
Liste B: 2 membres; et
Liste C: 3 membres.
7. Les membres du FIDA qui ne sont pas membres du groupe de travail peuvent aussi participer aux réunions en qualité d'observateurs ayant droit de parole.
8. Au cas où un membre cesserait de participer au groupe de travail, la liste à laquelle appartient ce membre désignera un autre représentant en son sein et fera part de son choix au Secrétaire du FIDA.

Prise de décisions

9. Le groupe prendra ses décisions sur la base d'un consensus.

Mode de fonctionnement et calendrier

10. ~~La Consultation sur FIDA10 examinera le projet de proposition à sa troisième session, en octobre 2014.~~ Une fois que la Consultation sur FIDA10 aura entériné cette proposition, celle-ci sera intégrée au rapport final de la Consultation, qui sera soumis au Conseil des gouverneurs pour approbation en février 2015. Les coordonnateurs de listes devront fournir au Secrétaire du FIDA les noms des membres qu'il est proposé de désigner pour siéger au sein de ce groupe de travail pour le compte de leurs listes respectives avant la session de décembre de la Consultation sur FIDA10, de sorte que ces noms puissent figurer dans le rapport final de la Consultation. Ainsi, le Conseil des gouverneurs approuvera le mandat et la composition du groupe de travail inter-Consultation, qui tiendra ensuite sa première réunion. Lors de sa première réunion, le groupe de travail élira, *ad personam*, un président **issu de la Liste C et deux vice-présidents, l'un de la Liste A et l'autre de la Liste B.** La direction apportera un appui au groupe de travail, y compris sur les plans de l'interprétation et de la traduction.
11. Le groupe de travail, ainsi établi, **rendra périodiquement compte au Conseil d'administration de l'avancement de ses travaux. Il soumettra un rapport sur les résultats de ses délibérations, éventuellement assorti de recommandations, au Conseil d'administration en décembre 2016, en vue de sa soumission à la** ~~trente-neuvième-quarantième~~ **session du Conseil des gouverneurs en février 2016** ~~2017, pour entérinement,~~ **et afin que ces résolutions puissent être adoptées, s'il y a lieu. Une fois adoptées par le Conseil des gouverneurs, les éventuelles modifications au système de listes entreront en vigueur après la période couverte par FIDA10.**